

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les évolutions observées dans les domaines de l'informatique, des nouvelles technologies et de la communication facilitent l'accès aux Données à Caractère Personnel. Conscient de ces enjeux, le législateur européen renforce et harmonise les règles en termes de Protection des Données au sein de l'Union Européenne grâce au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abroge la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données).

Dans le cadre de l'exécution des prestations de services de « Tiers payant », des données à caractère personnel, parmi lesquelles, le cas échéant, des données sensibles, sont collectées et traitées par VIAMEDIS.

Pour la mise en œuvre des finalités et des moyens dont elle a la maîtrise, VIAMEDIS agit en qualité de responsable de traitement des prestations de services de « Tiers payant » réalisées par le biais d'une plateforme de gestion administrée par VIAMEDIS, et personnalisée le cas échéant pour ses partenaires (Mutuelles, Organismes Complémentaires d'Assurances Maladie).

VIAMEDIS s'engage, au travers de sa politique interne de protection des données personnelles traduisant sa volonté d'évoluer dans un cadre licite, loyal et transparent, à assurer la protection et la sécurité des données à caractère personnelle qu'elle traite dans le cadre de son activité.

L'organisme maladie complémentaire client de VIAMEDIS demeure le responsable de traitement des traitements réalisés pour la conclusion et l'exécution du contrat d'assurance santé de ses assurés. Nous invitons toute personne concernée à contacter directement l'organisme maladie complémentaire pour poser toute question ou exercer les droits liés à la mise en œuvre de ces traitements.

L'objet de la présente notice est de fournir une information claire et transparente des modalités selon lesquelles VIAMEDIS traite les données personnelles concernant les Professionnels de Santé ainsi que celles des Bénéficiaires des prestations de services « Tiers payant », dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

A cet égard :

- Les catégories de données personnelles suivantes sont traitées :

Professionnel de Santé	Bénéficiaires
Identification, nécessaire à la pratique des prestations de services Tiers payant.	Identification, nécessaire au droit d'accès aux services de Tiers payant.
Administrative et postale, nécessaires à la gestion de la relation liée à l'exécution des services « Tiers payant ». Bancaire, nécessaire au remboursement des avances de frais accordées aux Bénéficiaires des prestations de services « Tiers payant ».	Droits et garanties nécessaires aux contrôles de recevabilité des demandes de remboursement d'avance de frais accordées aux Bénéficiaires des prestations de services « Tiers payant » émises par le professionnel de santé.
Prestations de santé Tiers payant, nécessaires à la description de la prestation de santé faisant l'objet de la dispense d'avance de frais.	Prestations de santé Tiers payant, nécessaires à la description de la prestation de santé faisant l'objet de la dispense d'avance de frais.

- Les données personnelles pourront être utilisées dans le cadre d'études statistiques, de la lutte contre la fraude et de la lutte anti-blanchiment, de l'exécution des dispositions légales et réglementaires, de la localisation du lieu d'exercice par un accès à la cartographie des Professionnels de Santé, d'élaboration et de déploiement de nouveaux services ou d'outils de maîtrise et régulation des dépenses de santé et de recherches et développement.

- Les données personnelles collectées qu'il s'agisse des données personnelles relatives aux Professionnels de Santé, ainsi que des données personnelles relatives aux Bénéficiaires, sont strictement destinées à VIAMEDIS et à ses sous-traitants, aux partenaires fournissant des services liés à l'exécution du contrat d'assurance et des services « Tiers payant », aux organismes d'assurance maladie complémentaire clients des services de « Tiers payant ».

- Les données personnelles collectées sont conservées sur le territoire européen, pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, conformément aux obligations contractuelles et réglementaires.

- Les mesures de protection juridique, technique et organisationnelle appropriées sont mises en œuvre pour garantir la sécurité des données personnelles collectées.

- En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne concernée par les traitements mis en œuvre par VIAMEDIS dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition aux traitements, ainsi que du droit de définir des directives sur leur sort après votre décès. Ces droits peuvent s'exercer, le cas échéant, sans préjudice de l'intérêt légitime motivé de VIAMEDIS. Pour plus d'information nous vous invitons à consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>.

Vous pouvez exercer vos droits, sans frais, auprès du Délégué à la protection des données de VIAMEDIS soit :

- par mail : donneespersonnelles@viamedis.fr

- par voie postale: VIAMEDIS– Données personnelles – CS 80003 - 107-109 avenue G. Péri – 94172 le Perreux sur Marne Cedex.

L'exercice de vos droits est subordonné à la production d'un titre d'identité, de tout document justifiant de votre numéro d'identification de professionnel de santé : (carte CPS, attestation ARS, fiche de l'établissement) et de l'attestation identifiant de la Sécurité Sociale, que vous devez joindre à votre demande. En cas de réclamation, vous disposez d'un droit de saisir l'autorité de protection française, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr>

VIAMEDIS est susceptible de modifier les termes et conditions de la présente notice d'information en fonction des évolutions de la législation en vigueur ainsi que de son activité ou de l'état de l'art.

Toute modification substantielle fera l'objet d'une notification aux personnes concernées, par tous moyens appropriés, préalablement à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions dans un délai raisonnable.